



PARIS, 15 MAI 2019

BÂTIR ENSEMBLE  
UN NUMÉRIQUE DE LA CONFIANCE

BUILDING DIGITAL TRUST TOGETHER

## Résumé de la Présidence

Les ministres du numérique du G7 se sont réunis le 15 mai à Paris sous le thème général « Bâtir ensemble un numérique de la confiance ». Cette réunion a eu lieu sous un format renouvelé puisqu'y ont pris part, outre les membres du G7 (Canada, France, Italie, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique et Union européenne) :

- d'autres démocraties afin d'inclure des participants de différents continents : Australie, Chili, Inde et Nouvelle-Zélande ;
- des organisations internationales jouant un rôle de premier plan dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et de l'économie numérique : l'UIT, l'OCDE et l'UNESCO ;
- et des représentants de la société civile et du secteur privé, notamment de plateformes en ligne, qui ont participé au déjeuner de travail sur le thème de la lutte contre les violences en ligne.

Les résultats de cette réunion contribueront à préparer le sommet de Biarritz, qui se tiendra du 24 au 26 août, au cours duquel une séquence pourrait être consacrée au thème « Les libertés dans un monde numérique ».

Les ministres ont débattu de manière très fructueuse des trois thèmes suivants : i) renforcer la coopération internationale en faveur d'une intelligence artificielle au service de l'humain et utiliser celle-ci pour réduire les inégalités ; ii) comment lutter efficacement contre les violences en ligne ; et iii) bâtir ensemble des technologies reposant sur l'exploitation des données et des infrastructures numériques de confiance.

### **I. Renforcer la coopération internationale en faveur d'une intelligence artificielle au service de l'humain et utiliser celle-ci pour réduire les inégalités**

Les technologies d'intelligence artificielle (IA) conduisent à une transformation radicale de nos sociétés et de nos économies, en apportant des solutions innovantes qui contribueront à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations unies et nous aideront à répondre aux grands défis mondiaux en matière de santé, d'environnement, de démocratie et d'industrie et dans de nombreux autres domaines. Néanmoins, elles pourraient aussi faire persister, voire accroître les inégalités du point de vue de l'accès à ces technologies ou du fait des biais qui peuvent se manifester lors de leur développement et de leur utilisation. Le développement de l'IA ne connaissant pas

de frontières, il en va de notre responsabilité commune de parvenir à un consensus sur les valeurs devant guider ce développement afin d'en tirer pleinement profit et d'atténuer les risques associés.

Les participants ont eu une discussion très productive sur les projets et les politiques menés dans leurs pays respectifs. Ils ont débattu de la manière dont l'IA pouvait contribuer à réduire les inégalités, à savoir en tenant compte de la question de l'inclusion lors de la conception et du développement d'applications d'IA et de la sélection des jeux de données, mais aussi par la mise au point d'applications d'IA innovantes dans des domaines liés à l'inclusion. Il a été souligné qu'une attention particulière devait être accordée à l'inclusion des femmes et des filles, des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Les participants ont également reconnu la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière d'IA pour réaliser ces objectifs. Ils ont salué les différents projets internationaux menés dans le domaine de l'IA, parmi lesquels les travaux effectués par les présidences japonaise, italienne et canadienne du G7 et la *Recommandation de l'OCDE sur l'intelligence artificielle*. Ils ont débattu des travaux menés par la présidence du G20 en 2019, de la communication de la Commission européenne intitulée *Renforcer la confiance dans l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain*, du sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social (*AI for Good*) organisé chaque année par l'UIT, ainsi que des réflexions et des travaux actuellement menés par l'UNESCO sur les aspects éthiques de l'IA. S'appuyant sur ces réalisations, ils ont discuté du projet franco-canadien de groupe international d'experts en intelligence artificielle (G2IA ou IPAI, pour *International Panel on Artificial Intelligence*), de ses objectifs et des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour les atteindre.

La France et le Canada ont reçu de la part de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et de l'Union européenne des manifestations d'intérêt concernant le G2IA et poursuivront les discussions sur la conception de ce groupe avec les participants intéressés.

Les participants ont débattu de la coopération internationale en matière d'IA et du G2IA, ainsi que de l'intention de la présidence du G7 de poursuivre les discussions sur le G2IA dans la filière Sherpa jusqu'au sommet de Biarritz.

## **II. Comment lutter efficacement contre les violences en ligne ?**

Les réseaux sociaux et les plateformes numériques connexes sont devenus essentiels à l'exercice de la liberté d'expression à travers le monde : ils jouent un rôle charnière dans la vie sociale et démocratique de nos pays puisqu'ils constituent des espaces publics où les citoyens peuvent débattre, partager des informations et s'informer. Néanmoins, dans le même temps, la multiplication des violences en ligne sur ces plateformes, telles que les propos haineux, les contenus pédopornographiques, terroristes ou extrémistes violents ou le cyber-harcèlement, suscite des inquiétudes. En conformité avec le droit international relatif aux droits de l'homme, nous devons continuer à préserver les valeurs universelles sur lesquelles nos démocraties sont fondées, notamment le respect des droits de l'homme, de la dignité humaine et de l'État de droit. Bien que ces plateformes, les autorités publiques, les organisations internationales et des groupes de la société civile fassent déjà des efforts considérables pour résoudre ce problème, notamment dans le cadre du G7 et de nombreuses autres enceintes multilatérales, des mesures additionnelles pourraient être prises dans un objectif de responsabilisation et de

renforcement de la transparence tout en respectant les droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'expression.

Les participants ont souligné la nécessité d'accroître la transparence des plateformes en ligne et de les responsabiliser, mais aussi d'encourager l'échange de bonnes pratiques pour construire une réponse transsectorielle efficace, conforme aux normes internationales en matière de liberté d'expression. Ils ont évoqué différentes méthodes, notamment le recours à des cadres pertinents et souples. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité pour les acteurs du secteur de mettre en place des procédures volontaires d'évaluation et de détection efficaces et d'élimination rapide des contenus illégaux sur l'internet, assorties de solides protections contre la suppression de contenus légaux, notamment une transparence adéquate. Les participants ont pris note des discussions qui s'étaient engagées concernant le projet de charte pour un internet ouvert, libre et sûr (*Charter for an open, free and safe Internet*) reposant sur les principes du respect des droits de l'homme, de la transparence et de la coopération. Celles-ci se poursuivront dans la filière Sherpa jusqu'au sommet de Biarritz.

### **III. Bâtir ensemble des technologies reposant sur l'exploitation des données et des infrastructures numériques de confiance**

Le développement et la diffusion des technologies reposant sur l'exploitation des données et des infrastructures numériques, comme la 5G, peuvent générer d'importantes retombées en ouvrant des perspectives nouvelles et exceptionnelles pour nos économies et nos sociétés dans les domaines de l'innovation, de la productivité, de la compétitivité économique et du bien-être social. Toutefois, pour tirer pleinement profit de ces technologies et infrastructures, nous devons également prendre en considération les risques qu'elles pourraient présenter pour la sécurité, le respect de la vie privée et la protection des droits de propriété intellectuelle, ainsi que la question des obligations auxquelles un pays tiers peut soumettre les fournisseurs.

Les participants ont relevé que les travaux sur cette question se poursuivraient au sein de nombreuses enceintes internationales et multilatérales, notamment dans le cadre du G7. Même si les pays du G7 ont d'ores et déjà mis en œuvre certaines mesures pour répondre à ce défi mondial, une coopération accrue pourrait aussi être nécessaire pour servir la mise au point de moyens d'action flexibles et favorables aux PME propres à stimuler l'innovation et à tirer les plus grands bénéfices des technologies reposant sur l'exploitation des données et des infrastructures numériques, tout en répondant aux risques associés afin d'assurer la cyber-sécurité, de veiller au respect des droits de l'homme et de soutenir la compétitivité économique. Les participants ont reconnu l'importance du partage d'expérience et d'un échange méthodologique entre les pays du G7 et avec des pays tiers sur la façon d'exploiter le potentiel des technologies émergentes, en particulier de la 5G, tout en évaluant les risques et en y faisant face, en exerçant un contrôle suffisant et dans le respect de l'État de droit. Ils ont souligné le rôle de discussions multi-acteurs à cet égard, en mettant l'accent sur le XIV<sup>e</sup> Forum sur la gouvernance de l'internet qui se tiendra sous l'égide des Nations unies à la fin du mois de novembre 2019 à Berlin. Enfin, ils ont reconnu la nécessité d'accroître la coopération internationale sur les flux de données, tout en renforçant la confiance mutuelle, le respect de la vie privée et la sécurité.